

Rapport annuel d'accessibilité 2017

Voirie, bâtiments communautaires et transports urbains

1 – Bilan des travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics réalisés en 2017 en faveur de l'accessibilité

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'entretien et d'aménagement de voirie, a poursuivi ses investissements (2 746k€) en faveur des personnes à mobilité réduite en consacrant une partie de ses ressources à l'amélioration de l'état de la voirie :

ALBI

- **Place Jean Jaurès** : mise en accessibilité du trottoir au droit de la halte des bus : montant des travaux 60 800 €.
- **Rue Lucie Aubrac** : mise en profil urbain : montant des travaux 54 900 €.
- **Rue Paradis/Catalane/Bouscaillet** : mise en accessibilité et piétonnisation de la voirie : montant des travaux 186 000 €.
- **Place Paul Perret** : mise en accessibilité des trottoirs, montant des travaux : 5 400 €.
- **Rue Didier Daurat et Louis Blériot** : réfection des revêtements de trottoirs en enrobé : montant des travaux 268 700 €.
- **Rue Lilian Doire** : réfection ponctuelle des revêtements de trottoirs en enrobé : montant des travaux 7 500 €.
- **Rue Suzanne Lenglen** : réfection des revêtements de trottoirs en enrobé : montant des travaux 39 100 €.
- **Avenue Kennedy** : réfection des revêtements de trottoirs en enrobé : montant des travaux 97 000 €.
- **Rue de la Mouline** : création de trottoirs accessibles en enrobé : montant des travaux 259 600 €.
- **Rue de la Curveillère** : tranche 3 création de trottoirs accessibles en enrobé : montant des travaux 142 000 €.
- **Rue du commandant Blanchet** : rénovation de trottoirs accessibles en enrobé : montant des travaux 84 000 €.
- **Boulevard du Lude** : rénovation de trottoirs accessibles en enrobé : montant des travaux 78 000 €.
- **Rue des rives du Tarn** : rénovation de trottoirs accessibles en enrobé : montant des travaux 83 000 €.
- **Avenue Gambetta (Carnot à Lavazière)** : rénovation de trottoirs accessibles en enrobé : montant des travaux 91 800 €.
- **Avenue maréchal Juin** : rénovation de trottoirs accessibles en enrobé : montant des travaux 69 600 €.
- **Rue Hyppolite Savary** : réfection du passage piéton : montant des travaux : 7 000 €.

CARLUS

- **Voie extension groupe scolaire** : aménagement des abords du bâtiment : montant des travaux 129 700 €.

CUNAC

- **Aménagement du centre Bourg** : deuxième tranche de travaux : montant des travaux 358 700 €.

LE SEQUESTRE

- **Rue de Pendaries** : mise en profil urbain : montant des travaux 345 200 €.

LESCURE

- **Rue de l'Albarède** : mise en profil urbain : montant des travaux 216 000 €.

PUYGOUZON

- **Chemin des Crêtes** : création d'un cheminement doux (côté gauche en montant) : montant des travaux 162 000 €.

2 – Bilan des travaux 2017 de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communautaires

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est engagée dans la démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les bâtiments communautaires. Concernant les bâtiments, les différentes étapes d'analyse de mise en accessibilité ont été conduites dans tous les établissements communautaires concernés et les principaux travaux ont été réalisés en priorisant notamment les médiathèques et les centres aquatiques.

L'agenda d'accessibilité programmé des bâtiments a été adressé à monsieur le préfet le 25 septembre 2015.

Le programme de travaux restant à réaliser est évalué à 70 000 € et est présenté dans l'Ad'AP.

Il s'échelonne sur 3 années pour les bâtiments et 6 années pour les parkings. Il a été présenté en bureau communautaire le 24 septembre 2015 et a été voté par les membres du conseil communautaire le 12 novembre 2015. Les bâtiments occupés par les services de l'agglomération et concernés par l'obligation de mise en accessibilité sont :

BATIMENT	DIAGNOSTIC	C	CATEGORIE TYPE
DIRECTION GENERALE SERVICE - SAINT JUERY	Fait en interne	5 ^{ème}	W
MEDIATHEQUE AMALRIC	Fait en 2012	3 ^{ème}	S
MEDIATHEQUE SAINT JUERY	Fait en interne	5 ^{ème}	S
MEDIATHEQUE LESCURE	Fait en interne	5 ^{ème}	S
LUDOTHEQUE Cantepau*	Fait dans le cadre du diagnostic de la maison de quartier	2 ^{ème}	L, X, S
ESPACE AQUATIQUE ATLANTIS	Fait	1 ^{ère}	X.N.PA
ESPACE AQUATIQUE TARANIS	Fait	3 ^{ème}	X.PA
SERVICES MOEPT, ASSAINISSEMENT (MOISSAN - ALBI)	Fait en interne	5 ^{ème}	W
PLH, RAM (immeuble Marty)*	Fait dans le cadre du diagnostic CCAS	5 ^{ème}	W, N
ESPACE INFOS MOBILITES	Fait en interne	5 ^{ème}	W
STEP LA MADELEINE	Fait en interne	5 ^{ème}	L
CENTRE DE COLLECTE DES DECHETS (ZONE ACCUEIL)	Fait dans le cadre de la construction	5 ^{ème}	W
CHENIL (ZONE ACCUEIL)	Fait en interne	5 ^{ème}	W
PARKING TEMPS MODERNES	Fait en 2012 + Fait en interne	Non classé	PS
PARKING JEAN JAURES	Fait en 2011	Non classé	PS

*La mise en accessibilité ne relève pas de l'agglomération (bâtiment propriété et majoritairement occupé par les services de la ville d'Albi / CCAS)

TRAVAUX ENGAGES EN 2017

L'agglomération a effectué les actions ci-dessous :

- Mise en accessibilité du chenil communautaire ;
- Mise en accessibilité du circuit de visite de la station d'épuration de la Madeleine ;
- Pose d'un guide ligne extérieur et d'une borne sonore pour l'accès à la médiathèque Pierre Amalric à Albi ;
- Réalisation d'une bande de guidage sur l'enrobé entre les places PMR et le début du trottoir au centre de collecte à Puygouzon ;
- Réalisation d'une bande de guidage entre les places PMR et l'entrée du bâtiment + signalétique à la piscine Taranis à Saint-Juéry ;
- Aménagement du niveau d'éclairage de la coursive extérieure à l'espace aquatique Atlantis.

3 – Bilan des actions et travaux réalisés en 2017 urbains en faveur de l'accessibilité

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, autorité organisatrice des transports urbains, a poursuivi ses investissements et assuré une offre de service en faveur des personnes à mobilité réduite :

Renouvellement des bus

Le parc de la régie de transports urbains se compose de 34 bus, 3 véhicules de transports à la demande (TAD) et 3 véhicules de transports pour personnes à mobilité réduite (TPMR).

En 2017, 4 bus standards ont été commandés pour une livraison attendue dans les prochaines semaines. (montant 1 380 000 € HT)

Un troisième véhicule de TPMR a été également acquis (montant : 55 000 € HT).

Système d'information voyageurs

Le système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV) déployé en 2014 sur l'ensemble des 34 bus et des 3 véhicules de TAD a été complété.

Ainsi, tous les bus sont désormais équipés de l'annonce sonore et 23 bus du dispositif visuel. Le passager est informé visuellement (bandeau lumineux) et par haut-parleur : arrêt, ligne, destination, prochain arrêt, temps de parcours.

Aménagement de quais bus

Le programme 2017 comprend 39 points d'arrêts.

30 points d'arrêt ont été réalisés :

LES MINES, SOULAGES, PLACE PERRET, VISITATION, STADIUM, ROND DE GESSE, KENNEDY, ROCHEGUDE, BONAPARTE, LUDE, PLACE JEAN-JAURES, BALZAC, JARDIN NATIONAL, CAMPING, MAIRIE TERSSAC, RD-PT DU SEQUESTRE, COLLEGE JEAN-JAURES, BEL AIR et LILAS,

9 points d'arrêt ont été étudiés en 2017 pour une réalisation durant le 1^{er} semestre 2018:

MAZARS, SAINT-MARTIN, ARSONVAL, PONT DE MARCIANNE (CASTELNAU DE LEVIS), PENDARIES (LE SEQUESTRE).

Ce programme s'inscrit dans le cadre de travaux de voirie ou d'opérations ponctuelles. Le montant pris en charge par le service transports urbains (hors budget voirie) pour 2017 s'élève à 150 000 € HT.

Service TPMR

Le service TPMR fonctionne du lundi au samedi de 8h15 à 12h00 et 13h00 à 18h30. Il est assuré par 2 véhicules spécialement aménagés et 4 conducteurs. Plus de 300 adhérents bénéficient de ce service de porte à porte, qui réalise 9000 voyages par an en moyenne.

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

La communauté d'agglomération a élaboré en 2015 son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de transport en lien avec les services gestionnaires de voirie,

les autres autorités organisatrices présentes sur le territoire et la présente commission intercommunale d'accessibilité.

Les arrêts prioritaires sont définis par le décret n°2014-1323. Ils doivent répondre à au moins l'une des conditions suivantes :

- 1°/ être situés sur une ligne structurante d'un réseau de transport public urbain ;
- 2°/ être desservis par au moins deux lignes de transport public ;
- 3°/ constituer un pôle d'échanges ;
- 4°/ être situés dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements (PGD) ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.

Sur le territoire des 16 communes de l'agglomération, on recense :

Réseau 2017/2018	Nombre de points d'arrêts	Arrêts « prioritaires »
	447	190
Dont accessibles en autonomie	163 (37%)	114 (60%)
Dont accessibles avec accompagnement	131 (29%)	41 (22%)
Dont non accessibles	153 (34%)	35 (18%)

Il reste donc 76 points d'arrêt à mettre en conformité.

Formation du personnel de conduite

Un plan de formations de l'ensemble du personnel roulant a été mis en place en 2017.

Une session de formation ciblée sur l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées mentales s'est déroulé en 2017. Cette formation a été dispensée à l'ensemble des agents de conduite TAD-TPMR, ainsi qu'aux agents commerciaux d'accueil de l'Espace Infos Mobilités.

Une session de formation sur les gestes et postures à adopter à destination des agents de conduite du TPMR est également programmée pour 2018.